



AVENANT N° 2

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Travaux de renforcement de l'eau potable de la
chaîne de l'Epine du secteur Bataillarde au Noiray
sur la commune de la Motte-Servolex
Lot n°1 : Travaux de pose de canalisation
d'adduction d'eau potable**

ENTRE

La Communauté d'agglomération Grand Chambéry,
dont le siège social est situé 106 allée des Blachères, CS 82618, 73026 Chambéry cedex,
représentée par M. Daniel ROCHAIX, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des
eaux pluviales,
dûment habilité à signer le présent avenant par décision du bureau du 4 novembre 2021,

d'une part,

ET

Le groupement SOGEA RHONE ALPES / MAURO / EHTP, dont le mandataire est l'entreprise
SOGEA RHONE ALPES,
située 305 rue Emile Romanet, 38340 VOREPPE,
titulaire du marché n° F21014,
représentée par Mme Elodie BUISSON, Directrice d'agence,

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 – RAPPEL DU MARCHE INITIAL

Le marché F21014 a pour objet les travaux de renforcement de l'eau potable de la chaîne de l'Epine, du secteur Bataillarde au Noiray, sur la commune de La Motte-Servolex, lot n° 1, travaux de pose de canalisation d'adduction d'eau potable de 300 mm entre le réservoir de La Bataillarde et le surpresseur du Noiray :

- pose en tranchée ouverte du réseau d'eau potable en fonte ductile de diamètre 300 mm sur 3,7 km ;
- pose du réseau d'eau potable sur 92 ml en tranchée ouverte en fonte ductile de diamètre 300 mm et sous l'autoroute A43, sur 75 ml en fonçage en PEHD gainé PP de diamètre 355 mm ;
- pose des chambres de vannes d'adduction et de distribution, comprenant l'installation du génie civil et le montage des pièces hydrauliques.

Le marché est composé d'une tranche ferme et deux tranches optionnelles, pour un montant total de 2 337 894,57 € HT :

- tranche ferme : pose de la conduite d'eau potable et de ses ouvrages associés, du réservoir de La Bataillarde à la rue Joseph et Humbert Richard, sur environ 1,2 km ;
- tranche optionnelle 1 : pose de la conduite d'eau potable et de ses ouvrages associés, de la rue Joseph et Humbert Richard au droit de l'autoroute A43, à la chambre de sectorisation principale de Barby, sur environ 1,5 km ;
- tranche optionnelle 2 : pose de la conduite d'eau potable et de ses ouvrages associés, de la chambre de sectorisation principale de Barby au droit de l'autoroute A43.

En novembre 2021, le marché a fait l'objet d'un avenant portant sur la tranche ferme, pour prendre en compte des travaux supplémentaires dus à des problématiques foncières, des prix nouveaux pour améliorer l'exploitation des ouvrages et la sécurité du personnel, et une prolongation du délai d'exécution.

A ce jour les 3 tranches ont été activées, les travaux de la tranche optionnelle n° 1 sont achevés.

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT 2

Le fort encombrement du sous-sol, notamment chemin de la Tessonnière d'en Bas, a nécessité l'adaptation du projet au fur et à mesure de son avancement (plusieurs croisements du réseau de gaz).

Ainsi, les quantités prévues au moment de l'élaboration du projet pour la réalisation de la tranche ferme et de la tranche optionnelle n° 1 se sont avérées insuffisantes.

L'incidence financière est la suivante :

Désignation	Quantité prévue	Quantité nécessaire	Prix unitaire HT	Coût supplémentaire HT
Tranche ferme				
Fourniture et pose de té 300 mm	1	11	770,00 €	7 700,00 €
Fourniture et pose de coude 300 mm	3	41	709,00 €	26 942,00 €
Fourniture et pose de ventouse 300 mm	2	7	1 040,00 €	5 200,00 €
<i>Sous-total</i>				39 842,00 €
Tranche optionnelle 1				
Location d'une aspiratrice (la ½ journée)	8	22	950,00 €	13 300,00 €
Fourniture et pose de coude 300 mm	2	19	709,00 €	12 053,00 €
Fourniture et pose de ventouse 300 mm	7	12	1 040,00 €	5 200,00 €
<i>Sous-total</i>				30 553,00 €
Total HT				70 395,00 €

ARTICLE 3 : MONTANT DE L'AVENANT 2

Les modifications ci-dessus indiquées entraînent donc une augmentation de :

- tranche ferme , 39 842,00 € HT, soit environ 6,42 %,
- tranche optionnelle n° 1, 30 553,00 € HT, soit environ 3,19 %

ce qui au global représente un pourcentage d'augmentation de 3,01 % environ du montant initial total du marché.

ARTICLE 4 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHE

Montant initial tranche ferme	620 589,10 € HT
Montant avenant n° 1	112 957,85 € HT
Montant avenant n° 2	39 842,00 € HT
Montant tranche ferme après avenants n° 1 et 2	773 388,95 € HT
Montant tranche optionnelle n° 1	956 770,17 € HT
Montant avenant n° 2	30 553,00 € HT
Montant tranche optionnelle n° 1 après avenant n° 2	987 323,17 € HT
Montant tranche optionnelle n° 2	760 535,30 € HT
Total marché après avenants n° 1 et 2	2 521 247,42 € HT

L'augmentation globale du marché après avenants 1 et 2 est de 183 352,85 € HT, soit un pourcentage de 7,84 % environ.

ARTICLE 5 : AUTRES CLAUSES

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Chambéry, le

Pour le groupement,
Elodie BUISSON